

1 – Informations générales

- 1) Le Nouveau Festival aura lieu **les 16 et 17 mai 2019 à Cenon** sur le site du Rocher de Palmer.
- 2) La composition du groupe ne devra pas dépasser 40 personnes.
- 3) Un élève engagé dans un projet n'est pas autorisé à s'inscrire dans des projets d'autres domaines compte-tenu des contraintes d'organisation générale et de programmation.
- 4) L'adulte référent et coordinateur du projet s'engage tout au long de l'année à : **accompagner physiquement les élèves, aux journées d'Ateliers, participer aux deux jours du festival et rester avec le groupe en cas d'hébergement** (projet hors département Gironde). En cas d'impossibilité, l'adulte référent s'engage à trouver un adulte de son lycée pour le remplacer.

2 - Définition des projets Théâtre

Les projets théâtre recouvrent des productions diverses : représentation de théâtre classique, contemporain, tragédie et comédies. Vous pouvez également présenter d'autres formes de projets tels que les arts de la rue, les arts du cirque ou encore le mime...

3 – Sélection des projets et organisation des accompagnements

- 1) **Pré-inscription en ligne sur le site le-nouveau-festival.fr jusqu'au 16 novembre 2018.** Attention, chaque projet doit être correctement renseigné et rédigé : descriptif ou thèmes abordés, intentions scénographiques, informations sur les étapes de réalisation du projet, etc...
- 2) **Envoi par WeTransfer** à l'adresse nouveau-festival@nouvelle-aquitaine.fr **jusqu'au 16 novembre 2018** du dossier PDF généré lors de l'inscription, dûment renseigné et complété le cas échéant par des éléments de présentation (photos, vidéos, extraits sonores etc...).

Attention !

Sans ces 2 premières étapes votre projet ne pourra être étudié par le jury de sélection.

- 3) **Sélection des projets en décembre 2018** : le jury de sélection, composé notamment de professionnels du domaine concerné, se réserve la possibilité, le cas échéant, d'organiser un entretien téléphonique ou via Skype avec les porteurs des projets. Les résultats seront communiqués via le bureau virtuel avant les vacances de fin d'année.

4) Pour l'ensemble des projets sélectionnés la présence à **une journée d'Atelier en région** organisée entre les mois de février et mai 2019 est impérative. Vous serez convoqués, au plus tard, un mois avant la date de l'Atelier.

5) De plus et selon l'avis du jury, un accompagnement individualisé pourra également vous être proposé pour les projets le nécessitant. **Le suivi de cet accompagnement est également impératif pour participer au festival.**

4 – Espace

Comme pour les autres projets de spectacle vivant, vous bénéficierez d'un créneau de programmation dans l'une des 4 salles dédiées au Rocher de Palmer ou dans le Château de Palmer en fonction des spécificités et des contraintes générales de programmation :

- **Salle 1200 – Rocher de Palmer** : public debout – scène de 16 m d'ouverture sur 9 m de profondeur avec accès latéraux,
- **Salle 650 – Rocher de Palmer** : public assis – scène de 18 m d'ouverture sur 12 m de profondeur avec accès latéraux,
- **Salon de musique – Rocher de Palmer** : public debout – scène de 8 m d'ouverture sur 4 m de profondeur avec accès latéraux,
- **Salle du Château de Palmer** : public assis – scène de 7 m d'ouverture sur 4 m de profondeur.

5 – Durée

Votre présence scénique se répartira de la manière suivante :

- Installation, réglage : **10 minutes**
- Représentation : **20 minutes maximum**
- Soit au total : **30 minutes maximum**

6 – Matériel Technique

Votre scène sera coordonnée par une équipe de techniciens qui pourra vous accompagner dans votre projet.

Afin de faciliter le travail de l'équipe technique, nous vous encourageons à renseigner le plus précisément possible vos besoins techniques et demandes particulières (matériel, lumière et son) dans le formulaire en ligne (étape 4).

6 - Contact

Pour tous compléments d'informations ou questions, vous pouvez contacter l'équipe du Nouveau Festival à l'adresse suivante nouveau-festival@nouvelle-aquitaine.fr ou au 05.57.57.80.75.